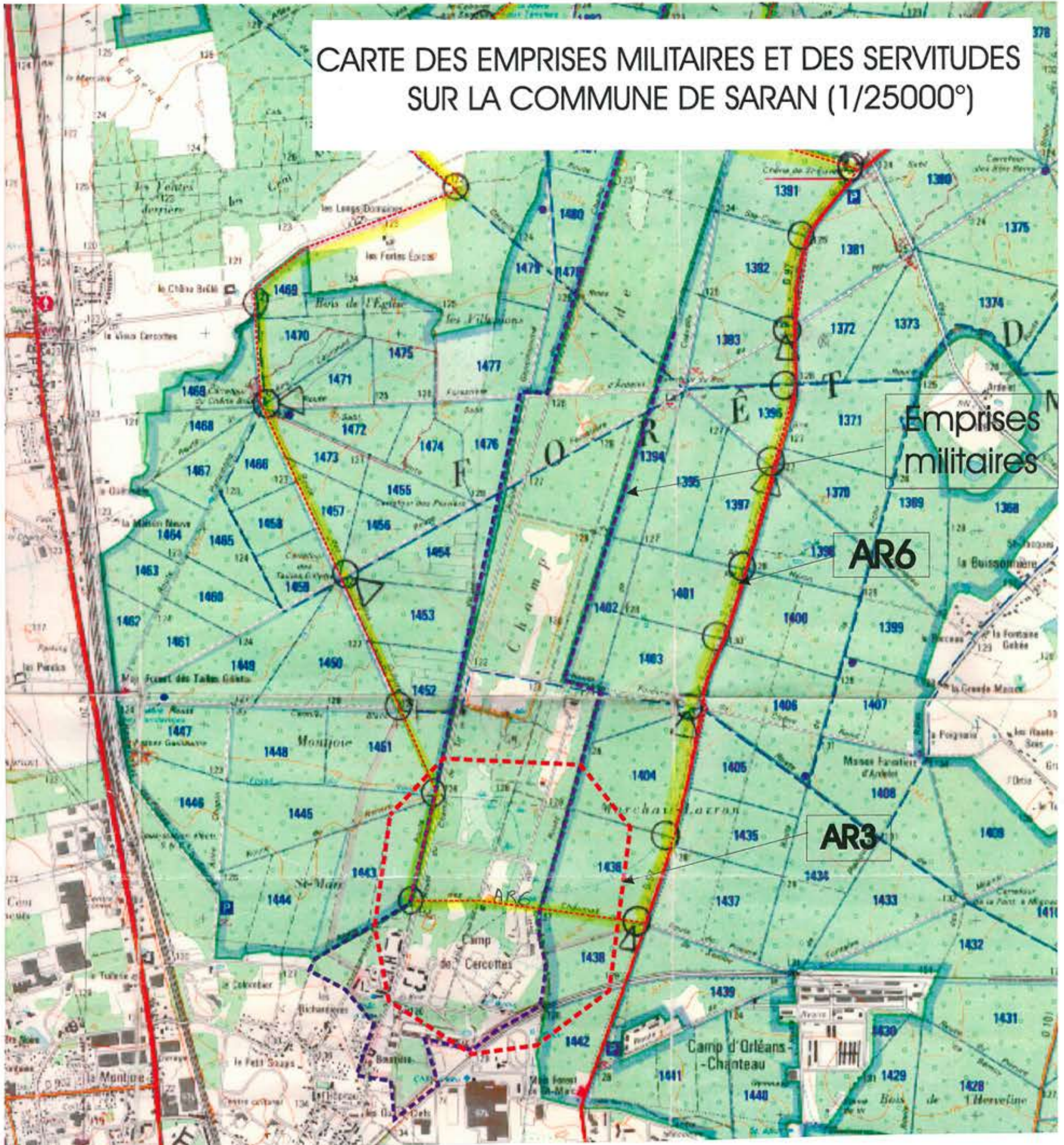


CARTE DES EMPRISES MILITAIRES ET DES SERVITUDES SUR LA COMMUNE DE SARAN (1/25000°)



Emprises militaires

AR6

AR3

I - SERVITUDES D'UTILITE PUBLIQUE GREVANT LE TERRITOIRE DE LA COMMUNE

TYPE DE SERVITUDE	DESIGNATION	TEXTE DE REFERENCE	MINISTERE CONCERNE	SERVICE GESTIONNAIRE
AR 3	Polygone d'isolement du dépôt de munitions de CERCOTTES	- DM n° 2129/DEF/ DCG du 29 mai 75. - Loi du 8 août 29 - Art. L 421-1 et R 421-38-12 du CU	Défense	Direction des Travaux du Génie TOURS
AR 6	Champ de tir de CERCOTTES	- DM n° 2129/DEF/ DCG du 29 mai 75. - Loi du 13 juillet 1927 (art. 25)	Défense	"
PT 1 (1)	Servitudes radioélectriques de protection contre les perturbations électromagnétiques du centre de transmissions de CERCOTTES	Décret du 9.02.79 - Art. L 57 à 62 et R 27 à 39 du C.U.	Défense	Ministère de la Défense Division Technique CASE N°51 - AP 505 1, place Joffre 75700 PARIS SP 07
PT 2 (1)	Servitudes radioélectriques de protection contre les obstacles du centre de transmissions de CERCOTTES	" - Art. L 54 à 56 et R 21 à 26 et 39 du CU	Défense	"